

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 4

Artikel: À propos du mélèze et de l'arolle dans le Jura
Autor: Aubert, Sam.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos du mélèze et de l'arolle dans le Jura.

Par l'analyse des grains de pollen de divers arbres retrouvés à l'état bien conservé dans le sol des tourbières, de nombreux botanistes sont arrivés à établir les diverses générations d'essences forestières qui se sont succédé en Suisse et ailleurs, depuis la fin de la dernière glaciation jusqu'à nos jours. Partout, dans les Préalpes, le Plateau, le Jura, ces chercheurs ont abouti à la connaissance d'une succession de périodes d'une longueur malaisément mesurable, mais sûrement très longues et désignées chacune par le nom de l'arbre le plus répandu. Ces périodes successives sont ainsi celles du bouleau, du pin, du noisetier, du chêne mélangé à d'autres feuillus, du hêtre, du sapin, pour en arriver à l'époque historique caractérisée par la prépondérance de l'épicéa. A chacune d'elles a dû correspondre un climat d'une nature particulière. Nulle part, les auteurs suisses ne font mention du mélèze; par contre, *Paul Keller* cite la présence de l'arolle pendant la période du pin, dans les hautes vallées des Alpes intérieures, et cela dans une proportion d'autant plus forte que l'altitude des tourbières étudiées est plus élevée.

A propos des tourbières du Jura, les auteurs sont muets quant à la présence du mélèze et de l'arolle. De cette absence de pollen dans les couches de tourbe, devons-nous conclure que ces deux essences n'ont jamais existé dans la chaîne jurassique? Evidemment, des preuves formelles manquent; mais ceux qui ont étudié la question, en se basant sur des considérations qu'il ne nous est pas possible de développer ici, sont d'accord pour admettre que le mélèze et l'arolle n'ont jamais habité le Jura, dans les temps post-glaciaires.

Ni l'une, ni l'autre des deux espèces n'appartiennent à la flore actuelle indigène du Jura. Tous les botanistes de la seconde moitié du XIX^{me} siècle sont formels sous ce rapport, et si d'autres, plus anciens, avaient signalé la présence des deux essences au Jura dans leurs publications, les premiers l'auraient certainement rappelé. Toujours est-il que le mélèze et l'arolle, bien que non indigènes au Jura, sont capables d'y exister et d'y prospérer, moyennant quelques précautions dans le choix des emplacements destinés à les recevoir, ainsi qu'on le verra plus loin.

Auparavant, que l'on nous permette l'observation suivante : du fait qu'une plante manque sur un territoire donné, on ne peut pas nécessairement conclure que son absence soit la conséquence du manque de conditions d'existence adéquates. Souventes fois, il y a lieu d'attribuer cette carence à l'impuissance des facteurs de migration qui, jusqu'ici, ne se sont pas trouvés en mesure d'introduire la dite espèce dans le district envisagé. Des exemples sont là pour le prouver. En effet, voici une quarantaine d'années, certaines espèces alpines inexistantes au Jura ont été introduites par semis sur les montagnes de la Vallée de Joux, par un botaniste amateur. Elles s'y sont si bien acclimatées, reproduites et répandues, qu'aujourd'hui on peut les envisager comme absolument naturalisées, ce qui a dérouté plus d'un botaniste non averti. En vérité, on doit s'élever contre un tel procédé, qui a pour conséquence de falsifier la flore naturelle; cependant, comme on le voit, il n'a pas rien que des inconvénients.

Et cette théorie, qui trouve sa confirmation à propos de plantes alpines et aussi du Jura méridional, ne pourrait-elle pas s'appliquer aussi à des espèces forestières; autrement dit : si tel arbre fait défaut à tel district, le fait n'en est-il peut-être pas parfois imputable à l'insuffisance des agents de migration, plutôt qu'au manque de conditions d'existence adéquates ? Avec l'arbre, l'expérience est plus difficile à mettre en œuvre qu'avec des espèces herbacées ou d'une reproduction rapide. En effet, l'arbre exige de nombreuses années avant d'atteindre l'âge de la fertilité, et puis, il a tant d'ennemis !

Le *mélèze* donc, s'il n'est pas indigène au Jura, y prospère tout de même fort bien dès qu'on le plante en des stations appropriées, c'est-à-dire avant tout très ensoleillées. Et dans la Vallée de Joux, pour nous limiter à cette contrée, vous pourriez admirer des individus âgés de 80 à 100 ans, hauts de 15 à 20 m et en pleine vigueur. D'autres, plantés il y a quelque 50 ans, le long d'une lisière exposée au sud-est, atteignent actuellement une hauteur de 8 à 10 m et sont remarquables par l'élancement de leur taille. Ces divers grands mélèzes produisent des graines en abondance, mais ont-ils des descendants ? A vrai dire, dans la région que j'habite, je n'en ai jamais observé. Mais il est bon de préciser que ces sujets fertiles se trouvent à proximité des habitations,

dans la zone des prairies fauchées ou densément parcourues par le bétail estivant et que, par conséquent, les brins nés de semence, s'il en pousse, doivent être facilement détruits par la faux ou le piétinement des bovins.

Jadis, des mélèzes avaient été plantés dans quelques petites clairières gazonnées, à 1300 m environ, faisant partie de l'ancien alpage du Chalet Capt, englobé dans la forêt du Risoux. Je me souviens parfaitement de les avoir observés, dans les années 1890 à 1900. Le tronc en était déprimé, l'aspect chétif et souffreteux. Aujourd'hui, ils ont disparu. On prétendait que les charges de neige hivernale étaient la cause de leur malvenue. Dans les Alpes, les mélèzes doivent avoir à supporter des charges de neige tout aussi fortes et même plus, et ils sortent en général vainqueurs de chaque crise hivernale. Ceux du Chalet Capt ont dû souffrir bien davantage du manque de lumière, et c'est à ce facteur sans doute que l'on doit attribuer leur dépérissement, puis leur mort. Le sous-sol des localités signalées est formé d'une marne argilo-calcaire (chaille), dont la composition chimique ne saurait faire échec au mélèze, puisque l'on signale diverses localités calcaires des Alpes et du Jura aussi hébergeant du mélèze.

Au Chalet Brûlé, sur le versant français du Risoux, à 1300 m environ, le long d'une clairière bien ensoleillée, on peut voir un bouquet de deux ou trois jeunes mélèzes d'aspect assez prospère. J'ignore qui les a plantés.

Le *mélèze du Japon* réussit très bien au Jura; ainsi au Solliat, à 1100 m, existent deux sujets plantés en 1911, hauts de 3 à 4 m et fertiles depuis plusieurs années.

Sauf erreur, l'*arolle* a été introduit plus tardivement dans le Jura et cette chaîne doit compter un nombre relativement restreint d'individus appartenant à l'espèce. Planté en des endroits convenables, bien exposés au soleil, l'*arolle* se comporte admirablement et se présente sous la forme d'individus vigoureux, à la cime ovoïde, régulière, atteignant 8 à 10 m de haut. Parmi les plus beaux que l'on puisse voir à la Vallée de Joux, citons les deux pieds qui croissent aux Molards sur l'Orient, à 1110 m, près d'une maison d'habitation. Depuis bien des années, ils produisent des cônes dont la graine est fertile. Leur origine est, paraît-il, la suivante : Il y a fort longtemps, un inspecteur forestier vaudois avait

planté de jeunes arolles dans la région du Mont-Tendre. Un amateur en arracha deux ou trois, dans le but de les installer autour de chez lui, où ils sont devenus avec le temps les deux magnifiques arbres dont je viens de parler. Quel a été le sort des autres, de ceux qui sont restés en place ? On peut admettre qu'ils ont disparu peu à peu, car dans la chaîne du Mont-Tendre, je n'ai jamais aperçu le moindre arolle.

Un autre pied de très belle santé, vivant au Solliat, à 1050 m, provient des pépinières de la Station de recherches forestières à Zurich, d'où il a été prélevé en 1896, haut de 30 à 40 cm environ. C'est aujourd'hui un bel arbre, de 6 m de hauteur, qui a fleuri en 1934, mais sans donner de cônes.

Des essais d'acclimatation de l'arolle, en plein Risoux, ont naturellement échoué; raison : lumière très insuffisante.

Donc, le mélèze et l'arolle prospèrent très bien au Jura en des stations ensoleillées, mais il est certain qu'ils ne sauraient être des éléments durables de la forêt qui peuple les pentes de cette chaîne. A une altitude supérieure à 1000—1100 m, ils ne sont pas en état de lutter, vu leurs exigences en fait de lumière, contre la concurrence des épicéas et sapins mieux adaptés au climat froid et humide du haut Jura et qui les élimineraient promptement, par défaut de lumière, si pour une raison ou une autre, ils avaient réussi à s'introduire dans leur société.

Beaucoup de gens s'affectionnent à des arbres dont ils ont pu contempler ailleurs que chez eux de superbes spécimens; aussi le désir qu'ils éprouvent souvent d'en posséder de semblables dans leur voisinage immédiat est-il fort légitime. C'est à ce sentiment louable qu'un peu partout, dans notre pays, nous devons la présence d'arbres d'origine étrangère qui ornent parcs, places, jardins et jettent volontiers une note exotique dans l'ambiance. On ne saurait attribuer un tel rôle au mélèze et à l'arolle dans le Jura. Ils ressemblent tellement aux conifères indigènes, le second surtout, qu'ils ont tout à fait l'air d'être *du pays*. C'est peut-être aussi à cause de cela que ceux qui les ont plantés s'y sentent profondément attachés et souffrent vivement de tout dommage apporté à ces êtres chers comme des enfants.

Sam. Aubert.